

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE**  
**AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

Le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, lors d'une séance du conseil municipal qui se tiendra au parc Saint-Sacrement, 1126, rue Gédéon-M.-Prévost (en cas de pluie la séance aura lieu à l'endroit habituel, soit à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne), le **lundi 9 juillet 2018 à 19h30**, statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

508, rue de l'Abbé-Pierre  
Lot 6 031 539

Dans le but de permettre une construction de type uniplex :

- La réduction de la superficie minimale de terrain à 512 mètres carrés au lieu d'un minimum de 600 mètres carrés.

5160, montée Gagnon  
Lot 6 089 820

Dans le but de permettre la construction d'un garage isolé :

- Une superficie d'implantation de 125,4 mètres carrés au lieu d'un maximum de 75 mètres carrés;
- une hauteur de 6 mètres au lieu d'un maximum de 4,5 mètres;
- une hauteur de la porte de garage à 4,3 mètres au lieu d'un maximum de 3 mètres.

7240, boulevard Laurier  
Lot 6 056 442

Dans le but de permettre la construction d'un bâtiment commercial :

- La réduction de la marge avant à 10,65 mètres au lieu d'une marge minimale avant de 15 mètres;
- la réduction de la marge latérale droite à 5,04 mètres au lieu d'une marge latérale minimale de 6 mètres;
- la réduction de l'aire d'isolement autour du bâtiment à 0 mètre au lieu d'une aire d'isolement végétale minimale de 2 mètres;
- l'augmentation de la superficie de l'enseigne « menu » du service à l'auto à 4,57 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 4 mètres carrés.

Rue Léveillé  
Lots 2 441 801 et 2 915 599

Dans le but de construire cinq (5) bâtiments résidentiels :

- La réduction de l'aire d'isolement autour des lignes de lots à 0 mètre au lieu d'une largeur minimale de 0,60 mètre.

1270, boulevard Moody  
Lot 2 438 630

Dans le but de construire une terrasse saisonnière :

- La réduction de la marge latérale à 0 mètre au lieu d'un minimum de 2 mètres.

1000, boulevard des Seigneurs  
Lot 2 442 121

Dans le but de permettre un projet d'affichage :

- L'affichage sur un 3<sup>e</sup> mur au lieu de sur 2 murs uniquement;
- l'augmentation de la superficie d'affichage sur le mur à 3% au lieu d'un maximum de 2%;
- l'augmentation de la superficie d'affichage sur le mur ouest à 4% au lieu d'un maximum de 2%.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à ces demandes de dérogation mineure lors de cette séance du conseil.

Cet avis est également disponible sur le site internet de la Ville de Terrebonne sous la rubrique « Avis légaux ».

Fait à Terrebonne, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de juin 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat

---

